



Déclassifié¹

AS/Soc (2019) PV 06 add

5 décembre 2019

Fsocpv06add_2019

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Procès-verbal

de l'audition publique sur le thème « Lutter contre le trafic de tissus et de cellules d'origine humaine », tenue à Paris, le vendredi 13 septembre 2019

Dans le cadre du rapport en cours d'élaboration sur « Lutter contre le trafic de tissus et de cellules d'origine humaine », (rapporteur : M. Serhii Kiral, Ukraine, CE), la commission tient une audition publique à laquelle participent :

- ✓ M. Jacinto Sánchez Ibáñez, Directeur de l'Unité d'établissement des tissus et de cryobiologie à l'Hôpital Universitaire, A Coruña (Espagne)
- ✓ M. Givi Javashvili, Président du Conseil national géorgien de bioéthique ; Professeur et Chef de Département de médecine familiale – Faculté de médecine, Université d'État de Tbilissi (Géorgie)

En l'absence du rapporteur, le **président** présente l'avant-projet de rapport et salue chaleureusement **M. Jacinto Sánchez Ibáñez**, directeur de l'Unité de conservation des tissus et de cryobiologie à l'Hôpital universitaire de La Corogne (Espagne). **M. Givi Javashvili**, président du Conseil national géorgien de bioéthique, et professeur et directeur du Département de médecine générale à la Faculté de médecine de l'Université d'État de Tbilissi (Géorgie), qui est retardé par la grève des transports publics, arrive au cours de l'échange de vues.

M. Sánchez Ibáñez souligne que les dons de tissus et de cellules jouent un rôle important dans le domaine des soins et de la recherche et dans l'industrie pharmaceutique. Un seul donneur peut en effet sauver ou améliorer la vie d'une centaine de personnes. La non-rémunération des dons est un principe essentiel. Le seul domaine dans lequel des profits soient autorisés est la fabrication de médicaments car la mise au point de ces produits, qui nécessite de nombreuses manipulations, est très coûteuse. Les donneurs devraient consentir explicitement à ce type d'utilisation. Dans les autres domaines, les prix devraient refléter les coûts de fonctionnement des établissements de conservation des tissus, qui ne devraient pas faire de profits. Dans ce contexte, certaines activités devraient être érigées en infractions pénales. Or, il n'y a pas de définition internationalement admise du trafic de tissus et de cellules d'origine humaine. Il arrive aussi que des activités soient moralement contestables. La question de savoir si ces activités doivent tomber sous le coup du droit pénal reste ouverte ; il est en revanche certain qu'elles doivent être contrôlées et dûment réglementées.

L'on ne dispose pas de données sur les quantités de tissus et de cellules qui sont collectées, distribuées et utilisées en Europe, ou importées d'autres pays ou exportées vers d'autres pays. Rares sont les données officielles disponibles sur le trafic de cellules et de tissus d'origine humaine. Les caractéristiques des tissus et des cellules facilitent leur trafic et le rendent très lucratif. Les tissus d'un seul donneur peuvent en effet servir à développer plus de 200 produits. Il est possible de prélever les tissus jusqu'à 48 heures après le décès (et même plus tard en l'absence de préoccupations qualitatives), et pas nécessairement dans une salle d'opération. Les tissus se conservent longtemps. Il est facile de les transporter sans révéler leur nature et ils peuvent aussi servir dans le cadre de « santé-tourisme ». Le manque de données sur les importations et les exportations crée des possibilités de « blanchir » des tissus et des cellules ayant fait l'objet d'un trafic. L'utilisation frauduleuse de cadavres présente un risque majeur de transmission de maladies. L'interdiction du profit doit être un principe essentiel. Il est nécessaire de prendre des mesures pour éviter la pénurie. Des

¹Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable lors de sa réunion du 3 décembre 2019 à Paris.

données fiables, ventilées par genre, doivent être collectées auprès de sources officielles. Nous avons besoin d'un instrument juridique international qui donne une définition du trafic de tissus et de cellules d'origine humaine, et qui comporte des mesures visant à prévenir le trafic et à protéger les victimes, ainsi que des mesures de droit pénal permettant de sanctionner l'infraction.

M. Şahin s'interroge sur l'identité des trafiquants de cellules et de tissus d'origine humaine. **M. Essi** questionne sur les étapes dans la préparation des cellules osseuses. **M. Kılıç** demande pourquoi la question du sang n'est pas traitée dans l'avant-projet de rapport.

M. Sánchez Ibáñez répond qu'il n'y a pas d'informations sur les réseaux criminels qui se livrent à ce trafic. Cependant, il est clair que, dans bien des cas, les exigences liées au consentement ne sont pas dûment respectées et les structures utilisées ne sont pas adaptées. En outre, les tissus d'origine humaine servent souvent à fabriquer des médicaments qui peuvent être utilisés en dehors du milieu hospitalier (par exemple pour les soins dentaires). Il est difficile de reconnaître de tels produits comme du matériel biologique d'origine humaine et ils peuvent donc aisément être utilisés selon des modalités non autorisées. L'ampleur du problème reste inconnue. Les organes, les cellules et tissus, et le sang relèvent de trois catégories différentes, dont chacune requiert une approche particulière.

Le **président** demande si le sperme et les embryons sont considérés comme appartenant à la catégorie des tissus et cellules. **M. Sánchez Ibáñez** confirme que c'est bien le cas.

Mme Leyte félicite l'expert pour son exposé. En tant que responsable politique espagnole et galicienne, elle est fière que des représentants de son pays puissent donner des explications utiles sur ce sujet.

Mme Trisse s'interroge sur les situations où les lois nationales considèrent chaque personne comme donneur potentiel, dans l'absence d'une opposition exprimée au préalable. **M. Sánchez Ibáñez** explique que le fait d'exprimer son accord or désaccord pour être donneur ne s'applique que pour l'utilisation clinique des organes, cellules et tissus. Ce qui importe c'est que le public fait confiance au système dans l'ensemble. Les dons et le consentement doivent être explicites, et la famille du défunt devrait toujours être informée des éventuels prélèvements effectués.

M. Javashvili attire l'attention sur le développement rapide de l'utilisation de tissus d'origine humaine à des fins de recherche et de traitement. Plusieurs scandales liés aux modalités d'obtention de ces tissus font douter de l'efficacité des cadres réglementaires en vigueur. Parmi les principaux motifs de préoccupation figurent les prélèvements non consentis, l'insuffisance des contrôles, la falsification ou l'imprécision des informations relatives aux donneurs, et le trafic. Ces 20 dernières années, plusieurs instruments juridiques internationaux ont été élaborés et mis en œuvre pour répondre à ces préoccupations. Il convient aussi de souligner l'importance des instruments non contraignants, tels que le guide du Conseil de l'Europe pour l'interprétation du principe d'interdiction du profit. Aucun cas d'activités illicites dans ce domaine n'a été signalé en Géorgie. Il ressort toutefois de l'examen de projets de recherche que les chercheurs ne sont pas suffisamment attentifs aux procédures de consentement. Par exemple, il est courant d'utiliser à des fins de recherche du matériel biologique résiduel obtenu lors d'examens ou d'opérations chirurgicales.

Le cas de la gestation pour autrui montre bien les risques que l'on prend en omettant d'agir dès les premiers stades d'une innovation médicale. La gestation pour autrui n'est pas dûment réglementée en Géorgie. Pourtant, elle est largement utilisée et il semble maintenant impossible d'arrêter le processus. Il est préférable de réglementer ces activités dès le début au lieu d'attendre qu'elles deviennent une pratique courante. La gestation pour autrui est aussi un domaine dans lequel se manifestent les disparités entre les pays. En effet, la plupart des couples qui sont en quête d'une mère porteuse viennent de pays riches. Les pays développés s'organisent pour répondre à la demande en se tournant vers les pays en développement. Les structures mises en place à cette fin sont souvent situées près des frontières. Dans ce contexte, les incitations financières s'apparentent souvent à une forme de contrainte. Les versements forfaitaires effectués pour l'achat de tissus et de cellules constituent aussi un motif de préoccupation. Alors que le trafic se développe, la société n'a guère conscience des risques encourus. Il est nécessaire d'encourager le débat public pour rendre le problème visible.

Des orientations très utiles figurent aussi dans des instruments non contraignants, dont la Recommandation CM/Rec(2016)6 du Comité des Ministres sur la recherche utilisant du matériel biologique d'origine humaine. Par ailleurs, si les instruments juridiques sont utiles, ils ne donnent cependant que des incitations extérieures à combattre le trafic, ce qui est insuffisant. D'où l'importance de motiver les professionnels par des moyens intrinsèques pour les faire adhérer aux principes éthiques. L'éducation et la formation sont nécessaires pour favoriser la mise en œuvre des normes établies en la matière.

Le président remercie les experts et les membres de leurs contributions et clôt l'audition.

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
 Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

List of members (84 seats) / Liste des membres (84 sièges)

Chairperson / Présidente :	
Mr Stefan SCHENNACH	Austria/ Autriche
Vice-Chairpersons / Vice-Président(e)s :	
M. Luís LEITE RAMOS	Portugal
Ms Carina OHLSSON	Sweden/ Suède
Ms Nina KASIMATI	Greece / Grèce

Mr Tritan SHEHU	Albania / Albanie	ZZ...
M. Pere LÓPEZ	Andorra / Andorre	Mme Mònica BONELL
M. Mikayel MELKUMYAN	Armenia / Arménie	Mr Ruben RUBINYAN
Mr Franz Leonhard ESSL	Austria / Autriche	Mr Roman HAIDER
Mr Stefan SCHENNACH	Austria / Autriche	Ms Doris BURES
Ms Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Mr Nagif HAMZAYEV
Ms Ganira PASHAYEVA	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms Ulviyye AGHAYEVA
Mme Karin BROUWERS	Belgium / Belgique	M. Damien THIÉRY
M. Stefaan VERCAMER	Belgium / Belgique	Ms Petra De SUTTER
ZZ...	Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	ZZ...
Mr Nikolay ALEKSANDROV	Bulgaria / Bulgarie	Mr Krasimir BOGDANOV
Ms Aneliya KLISAROVA	Bulgaria / Bulgarie	Ms Ivelina VASSILEVA
Ms Marijana BALIĆ	Croatia / Croatie	Mr Mihael ZMAJLOVIĆ
Ms Stella KYRIAKIDES	Cyprus / Chypre	Ms Christiana EROTKRITOU
Ms Zdeňka HAMOUSOVÁ	Czech Republic / République tchèque	Ms Alena GAJDŮŠKOVÁ
Mr Jaroslav KYTÝR	Czech Republic / République tchèque	ZZ...
Ms Aaja Chemnitz LARSEN	Denmark / Danemark	Mr Henrik DAHL
Mr Jaak MADISON	Estonia / Estonie	Ms Marianne MIKKO
Ms Minna REIJONEN	Finland / Finlande	Ms Tarja FILATOV

M. Bernard CAZEAU	France / France	M. François GROSDIDIER
Mme Yolaine de COURSON	France / France	Mme Martine WONNER
Mme Jennifer DE TEMMERMAN	France / France	Mme Nicole TRISSE
Mme Laurence TRASTOUR-ISNART	France / France	Mme Sophie AUCONIE
Ms Irina PRUIDZE	Georgia / Géorgie	ZZ...
Ms Sybille BENNING	Germany / Allemagne	Mr Josef RIEF
Mr Andrej HUNKO	Germany / Allemagne	Ms Katrin WERNER
Mr Matern von MARSCHALL	Germany / Allemagne	Ms Doris BARNETT
Mr Ulrich OEHME	Germany / Allemagne	Mr Christoph HOFFMANN
Ms Nina KASIMATI	Greece / Grèce	Mr Konstantinos KATSIKIS
Mr Panagiotis MITARACHI	Greece / Grèce	M. Konstantinos TZAVARAS
Ms Mónika BARTOS	Hungary / Hongrie	Mr Jenő MANNINGER
Mr Márton GYÖNGYÖSI	Hungary / Hongrie	Mme Zita GURMAI
Mr Bergþór ÓLASON	Iceland / Islande	Mr Birgir THÓRARINSSON
Mr Joseph O'REILLY	Ireland / Irlande	Mr Thomas PRINGLE
Mr Fabio DI MICCO	Italy / Italie	Mr Gianluca PERILLI
Mr Emilio FLORIS	Italy / Italie	Ms Maria RIZZOTTI
Mr Gaspare Antonio MARINELLO	Italy / Italie	Ms Barbara GUIDOLIN
Mr Gianfranco RUFA	Italy / Italie	Mr Manuel VESCOVI
Ms Linda OZOLA	Latvia / Lettonie	Ms Dana REIZNIECE-OZOLA
Ms Susanne EBERLE-STRUB	Liechtenstein / Liechtenstein	ZZ...
Mr Virgilijus PODERYS	Lithuania / Lituanie	Mr Kęstutis MASIULIS
Mme Françoise HETTO-GAASCH	Luxembourg / Luxembourg	M. Marc SPAUTZ
Mr Etienne GRECH	Malta / Malte	Ms Rosianne CUTAJAR
ZZ...	<i>Republic of Moldova / République de Moldova</i>	ZZ...

M. José BADIA	Monaco / Monaco	M. Guillaume ROSE
Ms Marija Maja ČATOVIĆ	Montenegro / Monténégro	Mr Predrag SEKULIĆ
Ms Reina de BRUIJN-WEZEMAN	Netherlands / Pays-Bas	Mr Mart van de VEN
Mr Henk OVERBEEK	Netherlands / Pays-Bas	Mr William MOORLAG
Ms Silje HJEMDAL	Norway / Norvège	Ms Emilie Enger MEHL
Mr Nikola POPOSKI	North Macedonia / Macédoine du Nord	Mr Antonijo MILOSHOSKI
Ms Margareta BUDNER	Poland / Pologne	Mr Cezary TOMCZYK
Mr Maciej MASŁOWSKI	Poland / Pologne	Mr Krzysztof PASZYK
Mr Jarosław OBREMSKI	Poland / Pologne	Ms Agnieszka POMASKA
Mme Edite ESTRELA	Portugal / Portugal	ZZ...
M. Luís LEITE RAMOS	Portugal / Portugal	ZZ...
M. Cezar Florin PREDA	Romania / Roumanie	M. Viorel Riceard BADEA
Mr Ionuț-Marian STROE	Romania / Roumanie	Ms Cristina-Mădălina PRUNĂ
Ms Adriana Diana TUȘA	Romania / Roumanie	Mr Valeriu Andrei STERIU
Mr Sergey KALASHNIKOV	Russia/ Russie	Mr Aleksandr BASHKIN
Ms Alfiia KOGOGINA	Russia/ Russie	Mr Andrey EPISHIN
Mr Sergey PAKHOMOV	Russia/ Russie	Mr Igor KAGRAMANYAN
Ms Irina RODNINA	Russia/ Russie	Mr Sergey LISOVSKIY
Mr Roger ZAVOLI	San Marino / Saint-Marin	Ms Vanessa D'AMBROSIO
Ms Elvira KOVÁCS	Serbia / Serbie	Ms Dubravka FILIPOVSKI
Mr Aleksandar ŠEŠELJ	Serbia / Serbie	Mr Miljan DAMJANOVIĆ
Mr Ján MAROSZ	Slovak Republic / République slovaque	Ms Renáta KAŠČÁKOVÁ
Ms Andreja ZABRET	Slovenia / Slovénie	Mr Andrej ŠIRCELJ
M. Jokín BILDARRATZ	<i>Spain / Espagne</i>	ZZ...
Ms Carmen LEYTE	<i>Spain / Espagne</i>	ZZ...

Ms Melisa RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ	<i>Spain / Espagne</i>	ZZ...
Mr Alexander CHRISTIANSSON	Sweden / Suède	Mr Ola MÖLLER
Ms Carina OHLSSON	Sweden / Suède	Ms Annicka ENGBLOM
M. Pierre-Alain FRIDEZ	Switzerland / Suisse	M. Filippo LOMBARDI
Mr Hannes GERMANN	Switzerland / Suisse	M. Jean-Pierre GRIN
Ms Selin SAYEK BÖKE	Turkey / Turquie	M. Haluk KOÇ
Ms Emine Nur GÜNAY	Turkey / Turquie	Mr Mustafa YENEROĞLU
Mr Hişyar ÖZSOY	Turkey / Turquie	Ms Feleknas UCA
Mr Ali ŞAHİN	Turkey / Turquie	Ms Sena Nur ÇELİK
Mr Oleksandr BILOVOL	Ukraine / Ukraine	Mr Vladyslav GOLUB
Mr Serhii KIRAL	Ukraine / Ukraine	Mr Boryslav BEREZA
Mr Viktor VOVK	Ukraine / Ukraine	Mr Oleksii GONCHARENKO
Mr John HOWELL	United Kingdom / Royaume-Uni	ZZ...
Baroness Doreen E. MASSEY	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Conor McGINN
Ms Kerry McCARTHY	United Kingdom / Royaume-Uni	Mr Steve DOUBLE
Mr John PRESCOTT	United Kingdom / Royaume-Uni	Lord Don TOUHIG

OTHER PARLIAMENTARIANS / AUTRES PARLEMENTAIRES

Mr / M. Akif Çağatay KILIÇ Turkey / Turquie

Representatives of the Turkish Cypriot Community / Représentants de la communauté chypriote turque (*)

Mr / M. Armağan CANDAN

Mr / M. Hamza Ersan SANER

*In accordance with Resolution 1376 (2004) / Conformément à la Résolution 1376 (2004)

PARTNERS FOR DEMOCRACY / PARTENAIRES POUR LA DEMOCRATIE

Mr / M. Allal AMRAOUIMorocco / Maroc

EMBASSIES / PERMANENT REPRESENTATIONS AND DELEGATIONS
AMBASSADES / REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS PERMANENTES

Ms / Mme Ekaterina GORBATOVA, ad interim advisor at the Embassy of the Russian Federation in Paris / *conseillère (ad interim) à l'Ambassade de Russie à Paris*

SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /
SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE

Mr/ M. Kenan ARPACIOGLU, Delegation Secretary, Turkish delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation de la Turquie à l'APCE*

Ms / Mme Francesca ARBOGAST, Secretary of the Social Democrats and Greens Group / *Secrétaire du groupe social-démocrate et des Verts*

Mr / M. Yaron GAMBURG, Secretary of the Israeli Parliament (Knesset) delegation to PACE / *Secrétaire du Parlement israélien (Knesset), délégation de l'Israël à l'APCE*

ALSO PRESENT / EGALEMENT PRESENTS

Ms / Mme Bénédicte COLIN, collaborator, Federation of Catholic Family Associations in Europe / *collaboratrice, Fédération des Associations Familiales Catholiques (FAFCE)*

Dr Givi JAVASHVILI, Chairman of the National Council on Bioethics of Georgia ; Professor and Head of Family Medicine Department – Tbilisi State Medical University / *Président du Conseil national géorgien de bioéthique ; Professeur et Chef de Département de la médecine familiale – Faculté de médecine, Université d'État de Tbilissi*

Dr Jacinto SANCHEZ IBAÑEZ, Director – Tissue Establishment and Cryobiology Unit, University Hospital, A Coruña / *Directeur de l'Unité d'établissement des tissus et de cryobiologie à l'Hôpital Universitaire, A Coruña*

SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Ms / Mme Tanja KLEINSORGE Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*
Ms / Mme Aiste RAMANAUSKAITE Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
Ms / Mme Yulia PERERVA Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*
Ms / Mme Melissa CHARBONNEL Assistant / *Assistante*